

délégués - en exercice ...	97
- présents	54
Pouvoirs	8
Total votants	62

Affaire n°137/03-2024

MARCHES POUR LE TRANSPORT ET LE
TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES
DÉCHETTERIES DU SIETOM - SIGNATURE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 18 mars 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 18 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 mars 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Guillaume CHATELOT, Patricia CHAUVAU, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Nicole VIBERT (arrivée après le vote du Compte Administratif), Jacqueline MOERMAN, titulaires et Pierre MURON, Daniel SARAZIN, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric BONVARLET-SERAFIN, Dominique BENOIT, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI (arrivée après le vote du compte de gestion), Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES (arrivée après le vote des restes à réaliser 2023), Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Bernard NENY, Eric PIASECKI, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Devaux à M. Chatelot (CCBRC)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Bord à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de Mme Celanie à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)
- de Mme Barnet à Mme Morelli (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Patricia Casier, Eric Cantarel, Marc Houot, Guillaume Klotz, Alain Brucher, Nathalie Semonsu,
Excusée : Déborah Bernard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Christophe Couloumy,
Excusé : Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet,
Excusée : Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Jean-Pierre Mouillot, Gérard Tabuy, Jean-Pierre Foubert, Thierry Tasd'homme, François Bouchart,
Excusés : Sofiane Ghozlane, Flora Phongprixia.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Frédéric Marcoux,
Excusés : Patrick Vordonis, Christine Fleck.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille,
Excusé : Sébastien Gateau.

137/03-2024 Marchés pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM – signature :

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 4 janvier 2024, pour la passation de marchés portant sur le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM 77,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 11 mars 2024,

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs au transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM 77, composé des lots suivants :

- Lot 1 – Transport et traitement d'une partie des déchets;
- Lot 2 – Traitement du tout-venant,
- Lot 3 – Transport et traitement des déchets dangereux des ménages.

Considérant que chaque lot est composé d'une tranche ferme allant jusqu'au 30 avril 2025 et d'une reconduction possible de 12 mois,

Considérant que le montant global prévisionnel du marché était estimé à 3 315 000 € HT, reconduction incluse,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2024 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

- Lot 1 : Transport et traitement d'une partie des déchets à SEPUR pour un montant prévisionnel de 1 918 498,72 € HT
- Lot 2 : Traitement du tout-venant au groupement TAIS-REP pour un montant prévisionnel de 796 982,98 € HT, TGAP incluse
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux des ménages à TRIADIS pour un montant prévisionnel de 114 400,00 € HT

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés,
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 18 mars 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.